

LETTRE D'INFORMATION BILANS GES

Le Pôle Trajectoires Bas Carbone de l'ADEME a le plaisir de vous communiquer la 22^e édition de la lettre d'information sur la comptabilité carbone des organisations !

Elle regroupe les dernières actualités du [Centre de Ressources Bilans GES](#). N'hésitez pas à la faire suivre !

NOS DERNIERES ACTUS

Nouvelle méthode réglementaire pour les Bilans GES !

Le 1^{er} juillet dernier a été publié le [décret BEGES](#) tant attendu entérinant l'obligation de prise en compte des émissions indirectes significatives pour l'ensemble des organisations obligées par la réglementation, hors entreprises non soumises à la Déclaration de Performance Extra-Financière. **Un grand pas dans l'avancée de nos réglementations pour la lutte contre le changement climatique !**

Cette nouvelle obligation ainsi que l'application de la méthode réglementaire pour la réalisation d'un Bilan GES – V5 – entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Découvrez sans plus tarder le [nouveau guide méthodologique](#) mis à disposition gratuitement sur le site du Ministère de la Transition Ecologique. Plus didactique, il propose des exemples et des conseils pratiques de mise en œuvre issus des années d'expérience en termes de comptabilité carbone.

Bonne lecture !



Fusion des Bases Carbone® & Impacts®

Pour ceux qui l'auraient oublié ou seraient passés à côté de l'information, l'ADEME a lancé fin 2021 la fusion de ses bases Carbone® (dédiée à la réalisation des Bilans GES des organisations) et Impacts® (dédiée à l'affichage environnemental des produits). L'objectif : disposer d'une base de données unique – la **Base Empreinte®** – et monter en qualité globale vers plus de consistance, plus de transparence, plus de reproductibilité, plus facile à mettre à jour, plus ouverte à la contribution, etc.



En parallèle de la construction de Base Empreinte®, un nouveau portail d'accès aux bases existantes sera mis en place début 2023, permettant d'assurer la continuité de mise à disposition des données existantes.

N'hésitez pas à consulter les [comptes-rendus des COGO](#) de la Base Carbone® pour suivre l'évolution du projet de fusion. **Un webinaire de présentation ouvert à tous sera organisé le 22 novembre prochain à 14h, SAVE THE DATE !**

Le nouveau guide ADEME sur la compensation volontaire est disponible

La France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cet objectif se traduit par un engouement des acteurs publics et privés autour de la compensation/contribution carbone, démarche permettant de soutenir des projets de réduction des émissions ou de séquestration en dehors de sa chaîne de valeur.

Ce nouveau guide ADEME permet de mieux comprendre la démarche et d'identifier les projets pouvant être concernés. Il présente également **les règles de bonne pratique à suivre** pour mettre en place une démarche de compensation responsable.

Rendez-vous sur la Librairie de l'ADEME pour [le découvrir](#) !



Un parcours de formation en ligne 100% gratuit

AXA Climate School propose un e-learning sur les enjeux de la transition bas carbone, en partenariat avec l'ADEME. Destiné principalement aux entreprises et à ceux qui travaillent avec elles, ce parcours vise à **donner en 2 heures les prérequis nécessaires avant de s'engager dans la décarbonation** de son activité.

Comment interpréter les scénarios du GIEC ? Qu'est-ce que l'Accord de Paris ? En quoi les entreprises sont-elles concernées par cet accord ? Comment construire une trajectoire crédible et un plan de transition pertinent pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre ? Sur quelles méthodes et initiatives s'appuyer ? **Plus d'une quinzaine de vidéos pédagogiques**, complétées par des quizz pour tester l'assimilation des connaissances, présentent les notions essentielles à connaître avant d'entamer sérieusement une démarche de décarbonation.



Rendez-vous sur le [site de formations de l'ADEME](#) pour en profiter (code CLIMAT 46) !

ACT – Assessing low Carbon Transition®

Le partenariat ADEME-WBA mis en place

Le 8 juin 2022, l'ADEME et la [World Benchmarking Alliance](#) (WBA) ont signé un **accord de partenariat stratégique pour l'initiative ACT**. La dimension internationale de ACT sera désormais hébergée et portée par l'ONG néerlandaise, déjà utilisatrice des méthodes ACT pour la production de ses [benchmarks énergie climat](#), libres d'accès ; tandis que l'ADEME concentrera progressivement ses forces d'une part sur le déploiement national des méthodes et outils de l'initiative ACT et d'autre part, sur l'animation du dispositif ACT en France et de son comité de gouvernance.



L'objectif pour l'Agence est de **soutenir plus efficacement le développement et la mise en œuvre de stratégies de décarbonation et de plans transition des entreprises françaises**, alors même que le contexte réglementaire et normatif international requerra davantage de transparence vis-à-vis des plans de transition des entreprises et que le contexte international appelle à accélérer et pérenniser la sobriété énergétique de tous.

Par ailleurs, WBA offrira ainsi à l'initiative ACT, **une meilleure plateforme mondiale** pour notamment accélérer la redevabilité du secteur privé et son rôle dans une transition juste et équitable vers une économie à faibles émissions de carbone. Bien entendu, l'ADEME restera fortement impliquée dans les développements et mises à jour des méthodes ACT évaluation et ACT pas à pas.

Tenté par une opération collective ACT ? C'est encore possible !

Après une première période pleine de promesses avec 6 projets déposés et 85 entreprises visées, **la deuxième période de l'appel à projets ACT est toujours ouverte jusqu'au 30 novembre 2022**. L'objectif : faire émerger des opérations collectives afin de mobiliser les entreprises sur leur stratégie de décarbonation. Ces opérations pourront être portées par des fédérations, des associations, des bureaux d'études ou des collectivités qui souhaitent réunir un collectif d'entreprises. Elles pourront également être menées par des grandes entreprises qui mobiliseront leurs fournisseurs afin de décarboner la chaîne de valeur.

Concernant le financement, l'ADEME prévoit **une subvention max de 50%**. Les porteurs de projets sont donc incités à aller chercher du cofinancement ou à financer en propre une partie du projet afin – pour l'ADEME – d'augmenter le nombre de projets retenus et in fine, le nombre d'entreprises mobilisées ! Pour cette deuxième période, les projets retenus pourront démarrer début 2023.

Plus d'infos sur notre plateforme « [Agir pour la transition écologique](#) ».



Développements méthodologiques et expérimentations : ça continue !

Grosse effervescence côté développement méthodologique ! Les méthodologies pour les **secteurs agri/agro, pâte & papier, aluminium, verre et chimie** sont actuellement en cours de revue qualité, pour une publication prévue fin Septembre. La plupart des rapports des expérimentations sont disponibles, n'hésitez pas à aller les consulter.

Le développement méthodologique **ACT for finance** pour les institutions financières n'a pas pris de vacances et sera en consultation publique à l'automne. La méthode **ACT Adaptation** visant à évaluer la qualité et l'exhaustivité de la stratégie d'adaptation de l'entreprise, de son analyse des risques physiques à sa gouvernance est en cours d'expérimentation depuis le début de l'été avec plusieurs entreprises (Decathlon, EDF, ENGIE, Labeyrie Fine Food, Lacoste, Liberty Steel UK, Pierre et Vacances, SNCF, Tereos, Vinci...) de secteurs d'activités, tailles et zones géographiques divers.

En parallèle, vont démarrer les mises à jour du framework et des méthodes les plus anciennes : production d'électricité et bâtiments dans un 1^{er} temps.

Retrouvez l'ensemble des publications directement sur le site de l'initiative :

- les méthodologies sectorielles déjà disponibles : <https://actinitiative.org/act-methodologies/>
- les rapports des expérimentations disponibles : <https://actinitiative.org/publications/>

Fin du projet ACT-DDP en Amérique Latine

Démarré fin 2019, le projet ACT-DDP au Mexique et Brésil arrive à sa fin. Durant trois ans l'ADEME en partenariat avec l'IDDRI, le CDP, COPPE (centre de recherche et d'apprentissage au Centre de technologie de l'Université fédérale de Rio de Janeiro) et le Think Tank mexicain Tempus Analitica ont mené des activités de recherche, d'expérimentation méthodologique, de **renforcement de capacités et de dialogue autour de la décarbonation à 2050** des secteurs économiques hautement émissifs et stratégiques à la décarbonation des deux pays. Les secteurs abordés : production d'électricité et ciment dans les deux pays, transport urbain au Mexique et production de viande au Brésil.



Le projet avait comme objectifs principaux d'**évaluer les stratégies bas carbone de vingt entreprises** et leur alignement aux trajectoires de décarbonation sectorielles spécifiquement développées pour chaque pays et cohérentes avec les objectifs d'atténuation définis dans l'accord de Paris, et de faciliter le dialogue entre les entreprises, les décideurs politiques, les investisseurs et autres parties prenantes sur les stratégies, actions et transformations sectorielles nécessaires.

Retrouvez l'ensemble des résultats de l'expérimentation ACT pour le projet sur <https://act-ddp.org/>

QUANTI GES

Une vingtaine de nouvelles fiches QuantiGES en ligne !

En 2021, plusieurs améliorations ont été apportées aux ressources pédagogiques liées à la méthode QuantiGES, notamment au guide méthodologique et à la « Fiche Action » vierge (pour rappel, QuantiGES permet de quantifier les changements apportés par une action sur les émissions de GES). L'objectif : affiner la démarche et la rendre plus opérationnelle et plus robuste vis-à-vis des utilisateurs.

Afin de **proposer d'autres exemples de « Fiches Action »** complétées au nouveau format, les bureaux d'étude ECO2 Initiative et AGATTE ont conduit en 2022, pour le compte de l'ADEME, une expérimentation pour quantifier l'impact GES de nouvelles actions. Les domaines couverts sont très divers ! Nous allons du « Développement de micro-forêts (100m²) sur le territoire de Nîmes Métropole en partenariat avec des acteurs du territoire (Nîmes Métropole) », à la « Vente d'une assiette végétarienne à base d'invendus alimentaires lors d'un évènement étudiant (Disco-Bol) » en passant par la « Mise en place d'1 m² d'ossatures bois pour les opérations d'isolation par l'extérieur au lieu d'une ossature en acier galvanisé (Groupe Isore) » ou l' « Internalisation de la blanchisserie dans un hôtel du Groupe Logis Hôtels (Groupe Logis Hôtels) ».

Retrouvez l'ensemble des Fiches Action sur la [page dédiée](#) du Centre de Ressources Bilans GES !

Une nouvelle expérimentation sur le secteur du tourisme à venir

Afin de proposer d'autres « Fiches Action » complétées au nouveau format et pour couvrir un secteur d'activité directement impacté par le changement climatique, l'ADEME lance une nouvelle expérimentation pour **quantifier l'impact GES de 20 actions dans le domaine du tourisme**, en collaboration avec la Fédération des Parcs.

Un appel à candidature sera lancé à l'automne pour sélectionner les actions. **Restez à l'affût !**

Neutralité Carbone

Neutralité carbone & normalisation

Pour rappel, **les travaux normatifs relatifs à la neutralité carbone** ont débuté en mars 2020 avec la mise en place du TC207/SC7/WG15 qui développe la norme ISO 14068. La France participe activement à ce groupe de travail grâce à **l'implication de 7 experts français** issus de grandes entreprises, de consultants spécialisés et de l'ADEME parmi les 75 experts des 22 pays représentés au sein du WG.

Après trois Working Draft (0-1-2) ayant donné lieu chacun à plus de 1800 commentaires et deux ans de réunions à distance, le groupe de travail a atteint l'étape suivante du processus de normalisation et a produit début juillet dernier un **Committee Draft pour relecture et avis** par l'ensemble des pays membres à l'ISO. Le calendrier prévisionnel de publication de la norme repoussée à fin 2023 est toujours d'actualité.

En parallèle de ces travaux, un projet d'IWA (International Work Agreement) sur le Net Zero a été proposé et mis en place par le BSI (organisme de normalisation anglais). Son objectif : établir des lignes directrices pour les initiatives volontaires/réglementaires autour du net zero. Un IWA n'a pas d'enjeu normatif, il s'agit d'un texte chapeau indiquant les orientations à suivre lors du développement de normes sur un sujet similaire. Il ne fait pas l'objet d'un vote par pays, chacun est libre de participer aux travaux d'élaboration en son nom. Comme tout document ISO, la recherche de consensus est le point clé de la démarche : toutefois, avec un calendrier prévisionnel de 3 mois de rédaction de mi-juillet à mi-octobre, 80% des réunions entre mi-juillet et fin août, plus de 500 participants inscrits, quelques 1 500 à 2 000 commentaires par réunion à traiter, **il est difficile de préjuger d'une réelle atteinte d'un consensus international.**

Net Zero Initiative – Publication des 10 principes

La "Net Zero Initiative" est un projet du cabinet Carbone 4, soutenu par l'ADEME, le Ministère de la Transition Ecologique et une vingtaine d'entreprises privées. Son objectif : proposer une alternative aux allégations de "neutralité carbone" et "compensation" via un **référentiel unique de reporting de l'action climat des entreprises**.

La "Net Zero Initiative", c'est également un **travail collaboratif des professionnels du climat** (cabinets de conseil, développeurs de projet, institutionnels) pour co-construire les stratégies climat de demain. Retrouvez à travers cette [publication des "10 principes pour une stratégie climat d'entreprise ambitieuse"](#) les recommandations de la profession pour définir les bases d'une stratégie climat ambitieuse, alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris.



ACTUS de nos partenaires

Comment initier une démarche de transition ?

Parce qu'il n'y a pas une seule solution ni une seule bonne manière de faire. Le secret est de **se poser les bonnes questions**, notamment sur votre démarche de réduction des émissions mais également sur le choix de l'outil de comptabilité carbone.

Pour vous aider dans ce cheminement, l'Association des Professionnels en Conseil Climat a **concentré les conseils de ses membres** au sein de deux publications structurantes :

- [Se poser les bonnes questions pour faire un bilan d'émissions de gaz à effet de serre \(BEGES\) utile](#)
- [Se poser les bonnes questions pour choisir son outil de comptabilité carbone](#)

Bonne lecture !



(Re)découvrez le Label bas-carbone !

Développé par le Ministère de la Transition Ecologique en 2018, le Label bas-carbone est un outil pour **valoriser l'impact climatique de projets en France**. Grâce à la reconnaissance des émissions évitées et séquestrées, ces projets peuvent se faire financer par des entreprises souhaitant contribuer localement à la neutralité carbone.

Prenez quelques minutes pour découvrir le dispositif : <https://www.youtube.com/watch?v=zMFr7dcOlc>



Vous souhaitez en savoir plus sur la contribution carbone et découvrir d'autres ressources pédagogiques ? Venez **visiter la plateforme [Info Compensation Carbone](#)** animée par le [Geres](#) avec le soutien de l'ADEME.

Une page se tourne pour l'ABC...

Nouveau nom, nouveau site, nouvelle identité... **l'Association Bilan Carbone évolue et devient l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC)**. Fort de ses 10 ans d'existence, l'ABC – pionnière de la décarbonation avec le Bilan Carbone® et ses plus de 20 000 formés à la méthode – fait sa mue pour encore mieux répondre aux enjeux des organisations et des citoyens, en France comme à l'international.



Au-delà de l'élaboration de méthodologies et d'outils pour mieux connaître son impact carbone, l'ABC fait le pari de la multiplicité d'actions - formations, ressources, projets et partenaires mais aussi outils, méthodes et événements - pour **créer des synergies entre tous les acteurs**, membres de l'ABC comme simple curieux.

Retrouvez l'ensemble des activités, projets et ressources de l'ABC directement sur leur [nouveau site internet](#) !

SAVE THE DATE : 6 octobre 2022, à 16h25

Lors de la prochaine édition du BIG, l'ADEME et Bpifrance organisent un atelier lors des bulles vertes de l'après-midi. Au programme : **Décarbonation des entreprises : après le bilan comment passer à l'action et piloter ses émissions ?**



Venez découvrir quelles solutions, bonnes pratiques et méthodes existent pour piloter la baisse de ses émissions après un premier bilan GES. Un zoom sur la méthode ACT pas-à-pas et les retours d'expérience d'une entreprise en transition vous aiguillerons dans vos démarches.

Plus d'informations sur le [site de l'évènement](#) !